

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2002

Série S

ÉPREUVE de PHILOSOPHIE

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

L'usage des calculatrices électroniques est interdit.

LE CANDIDAT, TRAITERA, AU CHOIX, L'UN DES TROIS SUJETS SUIVANTS

1^{er} SUJET :

Ne désire-t-on que ce dont on manque ?

2^{ème} SUJET :

Qu'est-ce qu'une parole vraie ?

3^{ème} SUJET :

Expliquer le texte suivant :

La liberté des sujets ne consiste pas en ce qu'ils soient exempts des lois de l'Etat, ou que les souverains ne puissent pas établir telles lois que bon leur semble. Mais, parce que tous les mouvements et toutes les actions des particuliers ne peuvent jamais être tellement réglées, ni leur variété si limitée, qu'il n'en demeure presque une infinité qui ne sont ni commandées, ni défendues et que les lois laissent au franc arbitre* des hommes, chacun est libre à leur égard. (...) Car les lois n'ont pas été inventées pour empêcher toutes les actions des hommes, mais afin de les conduire, de même que la nature n'a pas donné des bords aux rivières pour en arrêter, mais pour en diriger la course. La mesure de cette liberté doit être prise sur le bien des sujets et sur l'intérêt de l'Etat.** C'est pourquoi j'estime que c'est une chose particulièrement contraire au devoir des souverains et de tous ceux qui ont droit de donner des lois, d'en établir plus qu'il n'en est absolument de besoin pour l'intérêt des particuliers, et pour celui de la république.

HOBBS, *Du citoyen.*

* libre arbitre

** cette liberté doit être mesurée d'après le bien des sujets et l'intérêt de l'Etat.

La connaissance de la doctrine de l'auteur n'est pas requise. Il faut et il suffit que l'explication rende compte, par la compréhension précise du texte, du problème dont il est question.